

## Facturation - règles applicables à l'activité pour devenir coiffeur à domicile

---

### Note délivrée à la clientèle

La note doit être établie en double exemplaire. L'original doit être remis au client et le double conservé par l'entreprise pendant deux ans et classé par ordre de date de rédaction.

Les carnets de notes doivent être numérotés pour avoir une valeur probante en matière fiscale.

La note comporte au minimum :

- la date de rédaction de la note,
- le nom et l'adresse de l'entreprise,
- le nom du client, sauf opposition de celui-ci,
- la date et le lieu d'exécution de la prestation,
- le décompte détaillé en quantité et prix, de chaque prestation et produit fourni ou rendu, c'est-à-dire : dénomination, prix unitaire et désignation de l'unité à laquelle il s'applique, quantité fournie,
- la somme totale à payer.

Ces obligations doivent être respectées sous peine d'amende de 1 500 € minimum.